



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN AMÉRIQUE LATINE

N° 27

JANVIER 2015

À qui profite la mort du procureur Nisman ?

L'affaire Nisman, qui agite et divise l'Argentine, a tous les ingrédients d'un mauvais roman d'espionnage où se mêlent morts violentes, écoutes téléphoniques, policiers escamoteurs, juge suborneur de témoin, luttes d'influence entre services secrets étrangers et à l'intérieur même des services de renseignements argentins, barbouzes... et même avec en arrière fond les conflits du Proche-Orient et le nucléaire iranien.

L'affaire ne commence pas le 15 janvier 2015 avec la déclaration du procureur Nisman portant accusation contre la Présidente, ni avec la découverte, quatre jours plus tard, du corps sans vie de ce même procureur, apparemment suicidé. Elle a pour point de départ l'attentat à la voiture piégée contre le siège de l'Association mutuelle israélite argentine à Buenos Aires, en juillet 1994, qui fit quatre-vingt-quatre morts et deux cent trente blessés et n'a jamais été revendiqué.

Plus de vingt ans après les faits, l'enquête n'a toujours pas abouti : ni les auteurs, ni les commanditaires n'ont été arrêtés, et aux dires de l'Association des familles de victimes, depuis le début, elle a été bâclée si ce n'est sabotée, au point que plusieurs policiers impliqués dans l'enquête ont été inculpés, le premier juge chargé de l'affaire a été démis de ses fonctions pour avoir versé 400 000 dollars à un témoin clé pour qu'il change son témoignage...

La première piste « terroriste » suivie par l'enquête est une « piste syrienne », dans laquelle les noms de proches du président Menem, mais aussi d'un avocat ex-vendeur de voitures anciennes pourvoyeur de la voiture qui sera piégée, et d'un trafiquant d'armes sont cités, en lien avec la recherche de financements électoraux auprès du régime d'Hafez el Assad. Cette piste est rapidement abandonnée en faveur d'une autre, la « piste

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



iranienne », qui apparaît sur des informations fournies par le service secret argentin Side, grâce à un transfuge désignant nommément quatre diplomates iraniens accrédités en Argentine. En 2002, un article du *New York Times* publie un témoignage d'un ancien agent des services secrets iraniens qui désigne l'Iran comme responsable de l'attentat.

En 2005, le procureur Nisman, qui ne sera chargé de l'affaire Amia par le président Nestor Kirchner qu'un an plus tard, affirme – semble-t-il sur la foi d'informations fournies par des agents du Mossad israélien relayées par un des chefs du renseignement argentin, Stiuso – que l'un des auteurs serait un membre du Hezbollah, agissant pour le compte de l'Iran. Un an plus tard, Nisman, officiellement procureur spécial du cas, accuse officiellement le Hezbollah et le gouvernement iranien de l'attentat ourdi pour punir l'Argentine de la suspension unilatérale de l'assistance technologique nucléaire accordée à l'Iran. Dans la foulée, un mandat d'arrêt international pour crimes contre l'humanité est délivré à l'encontre de l'ancien président Rafsandjani et de sept fonctionnaires, ministres et diplomates iraniens. Six mois plus tard, Interpol est saisi et émet des notices rouges – c'est-à-dire des demandes de localisation et arrestation des personnes recherchées – contre cinq des imputés, à l'exception de l'ancien président, de son ministre des Affaires étrangères, et de l'ex-ambassadeur iranien à Buenos Aires.

Pendant les sept années suivantes, on ne note aucune avancée dans le dossier, l'Iran refusant de livrer ses ressortissants et même d'autoriser la justice argentine à les entendre, et niant toute implication. Fin janvier 2013, la présidente Cristina Fernández de Kirchner, prenant acte que l'enquête est au point mort, annonce la signature entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays d'un accord sur une procédure juridique « *qui garantit le droit à un procès légal, principe fondamental du droit pénal international* ». D'une part, « *les autorités judiciaires argentines pourront pour la première fois interroger les personnes recherchées par Interpol* ». Et d'autre part, il s'agit de « *créer une commission pour établir la vérité, composée de cinq juristes de renom [...] aucun d'entre eux de la nationalité des deux pays, condition indispensable à l'indépendance. [...] Les autorités judiciaires argentines pourront pour la première fois interroger les personnes recherchées par Interpol* ». Une difficulté cependant : « *l'accord doit être discuté et ratifié par les parlements respectifs des deux pays* ». Le Congrès argentin a approuvé ce protocole d'accord un mois plus tard après des débats très difficiles, en écho des divisions dans la communauté juive de Buenos Aires partagée entre espoirs d'avancées dans la recherche de la vérité et crainte que ce ne soit qu'une mesure de retardement de la part de l'Iran, mais aussi du fait de l'adhésion des parlementaires de

l'opposition à la dénonciation de l'accord par les Etats-Unis et Israël.

Coup de tonnerre à la mi-janvier 2015, le procureur Alberto Nisman annonce publiquement qu'il entend inculper la présidente Cristina Fernández, son ex-ministre des Affaires étrangères et quelques autres politiques, les accusant d'avoir voulu étouffer l'affaire de l'Amia, et surtout disculper les Iraniens, et affirmant que le protocole d'accord de 2013 avait en fait des visées économiques – échange de pétrole iranien contre céréales argentines – et que le gouvernement avait demandé à Interpol de lever les notices rouges. Ceci sur la foi d'écoutes téléphoniques effectuées en toute illégalité par les services secrets argentins...

La mort suspecte du procureur, quelques jours après ses révélations télévisées, et à la veille de sa comparution devant le Parlement, rajoute encore à la confusion entourant l'affaire Amia. En effet, d'après les informations parues dans la presse argentine, d'ex-membres des services secrets argentins, très liés à Nisman, à son enquête et à la piste iranienne, seraient mêlés directement à sa disparition, par l'arme du délit a minima. Le document accusatoire préparé par Alberto Nisman pour le Parlement, une fois connu, a été rejeté pour son absence de preuves par une partie de la communauté judiciaire, sous entendant ainsi que l'accusation n'était pas fondée en droit mais politique.

La mort d'Alberto Nisman divise profondément l'Argentine. Elle intervient dans un contexte politique où la continuité des politiques menées depuis 2003 est en jeu. Dans la perspective des élections présidentielles (octobre 2015), l'opposition conservatrice, qui a lancé un débat sur l'opportunité de poursuivre les enquêtes et procès sur les violations des droits de l'Homme pendant la dictature, s'en est saisie pour suggérer que le gouvernement actuel est le vrai responsable de l'impunité et de la paralysie de l'enquête sur l'attentat de l'Amia. Il faut dire que depuis le retour de la démocratie, l'Argentine n'a pas connu une vraie rénovation de la magistrature, et nombres d'affaires de violations flagrantes des droits de l'Homme – contre les peuples indigènes, contre des femmes, contre des travailleurs en lutte, etc. – n'ont pas eu de suites judiciaires. Et la tentation de l'autoritarisme est toujours présente. Aussi, même si le gouvernement a lancé une réforme de la justice, contestée par l'opposition et une partie de la magistrature, il n'est pas étonnant que l'idée de l'impunité à mettre un terme à l'impunité ait saisi une bonne partie de la société argentine.

Avant même l'affaire et que surgissent des questions sur le rôle des services secrets argentins – et autres –, fin décembre 2014, la Présidente avait licencié la plupart des chefs de ces services, au nom d'une nécessaire réorganisation de ceux-ci pour que le politique en reprenne le contrôle, et pour plus de clarté

– difficile de penser transparence dans ce cas
– sur leur travail. Il n'a pas été question pour l'instant de l'orientation de ces services, dirigés par des agents déjà en poste sous la dictature et étroitement liés aux services américains et israéliens. Ceci expliquant cela, à savoir l'orientation de l'enquête Amia exclusivement en direction de l'Iran, excluant des pistes plus locales, dont celles liées à l'entourage de l'ex-président Menem, ou celles de l'extrême droite argentine.

Depuis, plusieurs enquêtes judiciaires sont menées en parallèle : l'une sur la mort du procureur Nisman, une autre sur le dossier qu'il avait compilé sur le rôle de la Présidente et du ministre Timerman, et enfin une dernière, confiée à une équipe de magistrats, pour reprendre tous les éléments du dossier Amia. Pour l'instant, toutes les informations publiées ne sont que conjectures, mais les rumeurs abondent et elles ne manqueront pas d'influer sur la vie politique et sociale ainsi que sur les élections d'octobre.

SOMMAIRE

Forum Celac/Chine

p. 05

III^e sommet de la Celac

p. 05

Argentine

Accord de la restructuration de la dette envers l'Allemagne p. 06

Bolivie

Les secrets d'un troisième mandat..... p. 06

Brésil

Début d'une année difficile p. 07

Chili

Changement de système électoral p. 07

Adoption de l'Union civile p. 08

La loi sur l'éducation enfin adoptée p. 08

Projet de loi sur l'avortement thérapeutique p. 09

Colombie

La reprise des négociations avec les Farc p. 09

L'ELN prêt à renoncer aux armes..... p. 10

Cuba/Etats-Unis

Le dégel à petits pas p. 10

Guatemala

Suspension du procès Rios Montt..... p. 12

Condamnation pour la tuerie de l'ambassade d'Espagne p. 12

Haïti

Des élections cette année peut-être..... p. 13

Mexique

Chute du prix du pétrole et austérité p. 13

Ayotzinapa, la CIDH et la Commission sur les disparitions forcées de l'ONU p. 14

Panama

Enquête judiciaire sur l'ex-Président pour corruption p. 14

Pérou

Confirmation de la condamnation de Fujimori p. 15

Le projet de loi sur l'emploi des jeunes mis en échec p. 15

Venezuela

Crise économique et pénuries..... p. 16

Leopoldo Lopez jugé pour rébellion p. 16

Venezuela/République dominicaine

p. 17

Forum Celac / Chine

Début janvier s'est tenu à Pékin un Forum Chine-Celac (Communauté d'Etats latino-américains et Caraïbes), consacré à l'évolution des relations entre la Chine et les pays de l'Amérique latine, compte tenu de la décélération de l'économie chinoise et surtout de la fin du boom sur les matières premières. Ce forum résulte de la visite en Amérique latine du président chinois Xi Jinping en juillet 2014 et des débats avec ses homologues. Pour la Chine comme pour les trente-trois pays membres de la Communauté des Etats latino-américains et Caraïbes, ce forum a une dimension politique, mais aussi et surtout économique, avec pour ambition affichée de promouvoir investissements et flux commerciaux.

Les relations entre le Venezuela et la Chine sont le cas le plus flagrant de la nécessité de cette évolution. La chute des prix mondiaux du pétrole a des répercussions considérables sur les deux économies : désastreuses pour le Venezuela qui dépend de ses exportations de pétrole, avantageuses pour la Chine qui dépend de son importation ; mais surtout, en devenant la principale source de financement du Venezuela, la Chine est dans une position très inconfortable, car les problèmes financiers et monétaires croissants du Venezuela l'impactent en retour. Pour les pays andins qui exportent massivement leurs matières premières en Chine le problème de dissymétrie des relations économiques est similaire en matière de revenus des importations, moins prégnant cependant car il n'y a pas de dépendance financière, mais préoccupant par la concurrence des importations chinoises de produits manufacturés.

Les débats qui agitent de nouveau l'Amérique latine sur les politiques et modèles de développement font écho au débat en Chine sur la création d'un modèle de développement plus soutenable, et les uns et les autres doivent faire face à des problèmes communs en matière d'éducation, de retraites, de protection sociale, mais aussi de corruption et de soutenabilité environnementale.

En attendant de formuler des propositions dans ces domaines, les trois chefs d'Etat présents (Costa Rica et Equateur en représentation de la présidence de la Celac, et Maduro pour le Venezuela), ont signé des accords avec la Chine, dont un accord de 16,9 millions d'euros d'investissements au Venezuela dans des projets énergétiques, industriels et d'aménagement du territoire. Le président chinois Xi Jinping a prêté devant le Forum que la Chine investirait 250 millions de dollars en Amérique latine dans les dix prochaines années. Quant à la coopération financière, elle se poursuivra certainement, la Chine disposant d'énormes réserves et les pays latino-américains choisissant l'aide chinoise, les marchés de capitaux leur étant fermés et l'aide du Fonds monétaire international plombée par des conditionnalités inacceptables pour eux. La « diplomatie financière » chinoise a donc de beaux jours devant elle.

Sources : *El País Internacional*, *BBC Mundo*, *Página 12*

III^e sommet de la Celac

Le III^e sommet de la Celac (Communauté des Etats latino-américains et Caraïbes), réuni à Costa Rica, sous l'égide du président Luis Guillermo Solís, a eu lieu fin janvier, en présence de la plupart des chefs d'Etat.

Le sujet à l'ordre du jour était la lutte contre la pauvreté et la faim. La FAO, organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, a présenté aux ministres des Affaires étrangères de la Celac un plan d'action pour combattre la faim dans une région où quelques 167 millions de personnes vivent dans la pauvreté, et 71 millions sont en dessous du seuil de pauvreté. L'objectif fixé par la FAO est d'éradiquer la faim d'ici 2025, soit dans dix ans. La stratégie élaborée par la FAO vise prioritairement les pays les plus en retard dans la lutte contre la faim et la malnutrition, à savoir la Bolivie, le Honduras, le Guatemala, le Nicaragua,

Haïti, le Panamá et le Paraguay. Le Président costaricien a, pour sa part, plaidé pour des programmes spécifiques pour les pays à revenu moyen qui, pour cette raison, sont exclus de tous les projets de coopération internationale, alors qu'ils n'ont pas les ressources propres nécessaires pour leur développement. A cet égard, le président Solís a plaidé pour une consolidation des alliances avec d'autres groupes de pays, intégrations et pays stratégiques, mentionnant l'Union européenne, le sud-est asiatique, la Chine, la Russie, l'Inde, l'Afrique du Sud, confirmant ainsi la volonté d'autonomisation des pays de l'Amérique latine et leur soutien à une véritable multipolarité.

Malgré l'importance capitale pour la région de la lutte contre la faim et la pauvreté, le principal débat des trente-trois pays membres de la Celac, reflété par la déclaration politique

contresignée par les chefs d'Etat présents, a porté sur la relation entre Cuba et les Etats-Unis, après les changements annoncés en décembre par les deux pays. Concrètement, la Celac a lancé un appel au président Barack Obama pour qu'il prenne toutes les mesures pour une normalisation rapide des relations avec Cuba et, surtout, et pour que soit éliminé l'embargo – en vigueur depuis 1960 – condition primordiale de cette normalisation.

Autre particularité de ce sommet : la déclaration relative « *au renforcement du Système interaméricain de droits Humains* » a été rejetée à la demande de l'Equateur.

Le malaise à l'égard du Système tient au fait que les Etats-Unis, qui abritent le siège de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme, ne sont pas signataires du « Pacte de San José » qui établit les obligations envers la Cour interaméricaine, et seuls sept pays de la région sont signataires de tous les traités du Système.

Sources : *Prensa Libre, La Jornada, La República.net, El País Internacional*

Argentine

Accord de restructuration de la dette envers l'Allemagne

Fin janvier, les deux pays ont signé un accord bilatéral pour le paiement de 2,6 milliards d'euros dus à l'Allemagne, dans le cadre d'un accord de restructuration de dette passé avec le club de Paris et finalisé fin mai 2014. Cet accord avec les créanciers appartenant au Club permettra de régulariser un passif de 9,69 milliards de dollars sur cinq ans. L'Italie, le Danemark ont déjà signé des conventions similaires, les Pays Bas sont les prochains signataires.

Cette dette avec le club de Paris remonte à 1956, quand l'Argentine s'était engagée sur un crédit de 500 millions de dollars. Cette somme, augmentée des intérêts, a été renégociée à plusieurs reprises, de 1985 à 1992, les paiements ont été interrompus en décembre 2001, lorsque l'Argentine s'est déclarée en cessation de paiement. Depuis lors, la dette renégociée avec le Club de Paris a atteint 9,69 milliards de dollars, dont 1,102 milliards d'intérêts et 3,633 milliards de pénalités.

Le communiqué publié par l'ambassade d'Allemagne à Buenos Aires après la signature souligne que « *la signature de la Convention de régularisation de dette montre les efforts de l'Argentine pour normaliser ses relations financières internationales. [...] La mise en œuvre de l'accord est un pas important pour créer la confiance et peut contribuer à la réouverture de l'accès aux marchés financiers internationaux à l'Argentine* ». Tous les pays créanciers membres du Club de Paris estiment que la régularisation des retards de paiement rendra possible la normalisation de leurs relations économiques et financières avec l'Argentine, soit la possibilité d'emprunter de nouveau.

Source : *Página 12*

Bolivie

Les secrets d'un troisième mandat

Le Président réélu, Evo Morales, a entamé son troisième mandat consécutif.

La question de la réélection des Présidents latino-américains a fait de nouveau l'objet d'interrogations, de commentaires, d'articles, surtout dans la presse européenne, suggérant des tentations dictatoriales des Présidents marqués à gauche. En effet, à la fin des années 1970 ou 1980, l'idée même de réélection était bannie dans les esprits latino-américains, à la suite de la vague de retours à la démocratie après les longs tunnels des dictatures des Trujillo, Somoza, Pinochet,

Stroessner, etc. Les voix critiques des réélections de Présidents marqués à gauche en Bolivie, au Venezuela, en Uruguay, au Brésil, en Argentine, en Equateur, oublient que le principe même de réélection a été réintroduit par des Présidents acteurs de la vague néolibérale, Menem, Fujimori, Uribe, Cardoso, qui ont même parfois cherché à obtenir un troisième mandat.

Les justifications des uns et des autres pour souhaiter se faire réélire y compris une troisième fois, ne diffèrent guère : nécessité d'avoir plus de temps pour achever leur

programme, désir de stabilité, garantie de respect de la volonté populaire, etc. Il faut dire, à leur décharge, que les mandats uniques de quatre ans, qui sont la règle, ne permettent guère de gouverner sur le temps long.

Des commentateurs se sont interrogés sur les raisons pour lesquelles certains ont réussi à obtenir un troisième mandat – Chávez, Correa, Morales, Ortega – et pas d'autres – Menem, Uribe.

Au-delà du cas Uribe, recalé par la Cour constitutionnelle, malgré ses efforts de déstabilisation des institutions, l'échec des tentatives de réélection des autres présidents néolibéraux tient à leur impopularité causée par les mesures d'austérité et les problèmes économiques qu'ils ont dû affronter.

En revanche les présidents de centre gauche ont pu développer une politique alternative dans une conjoncture favorable :

les économies ont pu bénéficier de prix élevés des matières premières et ainsi investir dans les programmes sociaux. Comme le constatait un journaliste, les gouvernements qui répartissent la richesse se maintiennent plus facilement au pouvoir.

En outre, ces mêmes commentateurs insistent sur l'absence d'alternance au pouvoir, sur l'alternance comme condition de la démocratie. Toutefois, il semble que les latino-américains n'aient pas tout à fait la même approche, si l'alternance qui est proposée représente une menace pour les progrès sociaux acquis sous les gouvernements qualifiés de « populistes ».

Source : BBC Mundo

Brésil

Début d'année difficile

Le scandale Petrobras continue de plomber la société pétrolière nationale : faute de pouvoir déterminer précisément l'impact financier des affaires de corruption et présenter un bilan comptable certifié et indubitable, elle ne peut plus lever de fonds sur les marchés de capitaux internationaux pour financer son développement, les agences de notation continuent de baisser sa fiabilité et de facto, l'entreprise a perdu de sa valeur. Conséquence : le directoire de Petrobras a annoncé que les activités d'exploration seront réduites au minimum nécessaire pendant quelques années, que trois milliards de dollars d'actifs seront vendus pour faire face au paiement de la dette de l'entreprise, et que les dividendes ne seraient peut-être même pas payés... Comme les pertes dues à la corruption, estimées initialement à 1,6 milliard de dollars, semblent devoir être beaucoup plus importantes et que l'enquête peut durer plus de trois ans, le risque est très lourd pour la survie de Petrobras.

Le scandale, qui avait empoisonné la campagne électorale, plombe aussi la crédibilité de la Présidente, et ce d'autant plus que, malgré la période de congés d'été, le pays doit affronter un malaise social grandissant, avec le renouveau de manifestations contre la hausse du prix des transports, le mécontentement de la population face aux coupures de courant dues aux ruptures d'alimentation énergétique provoquées par la sécheresse et face aux menaces de restriction de la distribution d'eau, sans oublier l'annonce par le très contesté ministre des Finances d'augmentation des impôts sur les revenus pour pouvoir boucler le budget.

Sources : *El País Internacional, Página 12, La Jornada*

Chili

Changement de système électoral

Vingt-cinq ans après la fin de la dictature et après cinq gouvernements démocratiques, le Parlement a enfin voté une réforme du système électoral, imposé par Pinochet en 1989 après son échec au référendum. Le système binominal, inauguré lors des premières élections législatives libres, est un mécanisme par lequel un parti ou une coalition partisane recueillant 30 % des voix, pouvait avoir 60 % des sièges. Concrètement, ce

système a favorisé la droite conservatrice de manière automatique, et permis le maintien au pouvoir des deux grandes coalitions existant à l'issue de la dictature – l'Alliance pour le Chili, pour la droite, et la Concertation des partis pour la démocratie, pour le centre-gauche – en excluant toutes les forces politiques minoritaires.

Selon le porte-parole du gouvernement, avec ce nouveau système électoral « le

Parlement sera l'expression de la diversité sociale, politique et culturelle du pays». Le système issu des débats parlementaires, qui devrait régir les élections législatives et sénatoriales de 2017, se fonde sur une proportionnelle pondérée. Contrairement au système antérieur, les circonscriptions les plus peuplées auront plus de députés, donc seront mieux représentées, et par un nombre impair de députés, pour éviter l'égalité de représentation des deux principales coalitions. Le nombre des députés et de sénateurs augmente, passant de 120 à 155 pour les députés, et de 38 à 50 pour les sénateurs. Cette nouvelle loi implique de redessiner complètement la carte électorale. Elle prévoit aussi des incitations à la création de nouveaux partis ainsi que des quotas établissant qu'il ne

peut pas y avoir plus de 60 % de candidats d'un même sexe – en d'autres termes, il s'agit d'un quota minimal de 40 % de femmes...

La nouvelle loi électorale sera promulguée après passage par la Cour Constitutionnelle, à laquelle le texte a été soumis par le parti de droite UDI, estimant que le système électoral est fait sur mesure pour la gauche – du fait du plus grand nombre de circonscriptions et de députés dans les zones les plus peuplées – et qu'il ne peut qu'affaiblir l'institution parlementaire. A noter que le projet de loi a été adopté grâce aux voix de deux sénateurs de l'opposition de droite.

Sources : *El Clarin de Chile, Página 12, La Jornada, El País Internacional*

Adoption de l'Union civile

Le Parlement a adopté à une très large majorité un projet de loi qui permettra les unions civiles des personnes de même sexe. Selon le porte-parole du gouvernement, *« l'union civile est une institution fondamentale pour les couples qui aujourd'hui vivent ensemble sans être mariés. Il s'agit d'un statut juridique non discriminant et qui s'applique à tous les types de couples et, plus important nous permet de reconnaître les différentes formes de famille existant dans le pays »*.

La nouvelle loi crée un nouvel état civil – celui de concubins. Il bénéficiera à près de deux millions de couples avec ou sans enfants qui vivent ensemble sans être mariés

et qui, jusqu'à maintenant, n'avaient aucune possibilité de régler/partager leur régime patrimonial, de santé, de retraite, et leur héritage, mais aussi à 35 000 personnes du même sexe vivant en couple.

Pour mesurer le changement introduit par cette loi, il faut rappeler que le Chili est un pays où l'Eglise catholique exerce traditionnellement une forte influence, que le divorce n'y est devenu légal qu'en 2004 et que l'avortement y est toujours sévèrement puni.

Sources : *La Tercera, BBC Mundo, El País Internacional*

La loi sur l'éducation enfin adoptée

Après dix mois de débats, le projet de loi sur l'éducation a été définitivement adopté par le Parlement. Il vise à mettre un terme aux inégalités structurelles du système éducatif chilien, afin de *« garantir à tous les Chiliens le droit à une éducation de qualité »* sur la base de trois principes : les établissements scolaires recevant des subventions ou aides de l'Etat ne peuvent avoir une finalité lucrative, il est mis fin à la sélection des élèves par les établissements et au système de financement partagé (par les parents). La présidente Michelle Bachelet a souligné qu'ainsi est *« garanti l'usage des ressources publiques dans l'éducation [...] et que les enfants ne pourront plus jamais être discriminés en fonction de leur situation familiale ou sociale »*. En matière de lutte contre les discriminations et l'arbitraire, les établissements ne pourront plus sélectionner leurs élèves sur la base de critères socio-économiques, ethniques, de nationalité, culturels, religieux ou de handicaps.

La gratuité de l'enseignement sera établie progressivement, ce qui a fait dire à Camila Vallejo, ex-dirigeante des mouvements étudiants de 2011 et aujourd'hui députée, que *« les parents disposant de faibles revenus vont pouvoir apprécier ce que signifie ne pas avoir à consacrer une partie importante de leurs revenus pour l'éducation de leurs enfants »*.

Les députés de l'opposition ont mené le combat contre le projet de loi jusqu'au vote final, avec le soutien d'associations de parents d'élèves d'écoles privées.

La loi adoptée n'est que la première partie de la réforme de l'éducation. Les prochaines étapes législatives concerneront les enseignants, la gratuité de l'enseignement universitaire et surtout l'abrogation de la municipalisation de l'enseignement primaire et secondaire imposée sous la dictature.

Sources : *Página 12, La Jornada*

Projet de loi sur l'avortement thérapeutique

Fin janvier, Michelle Bachelet a signé un projet de loi, transmis au Parlement, dépenalisant l'avortement dans les cas de malformation du fœtus, de risque pour la vie de la mère ou de viol.

L'avortement thérapeutique a été autorisé pendant cinquante ans, jusqu'en 1989, quand Pinochet, avant de quitter le pouvoir, l'a interdit. En vingt-cinq années de démocratie, sous la pression de l'Eglise catholique et de groupes conservateurs, aucun projet de loi de rétablissement de ce droit n'a abouti – y compris le projet de Michelle Bachelet sous son premier mandat. Un mois avant la présentation du projet de loi, la ministre de la Santé avait dû démissionner sous la pression des forces conservatrices mais aussi d'une partie du gouvernement pour avoir dénoncé dans la presse les conditions d'avortement totalement discriminatoires en terme de sécurité à l'égard des femmes ayant de faibles revenus. En effet, bien que totalement interdit, selon des estimations d'experts en santé publique, il se pratiquerait entre 134 000 et 150 000 avortements clandestins par an – sur une population de 17,6 millions d'habitants. Selon une avocate et chercheuse du Centre des droits de l'Homme de l'université Diego Portales, qui a réalisé une des recherches les plus complètes sur le sujet : « *le mode d'avortement dépend de la classe sociale à laquelle appartient la femme, depuis les méthodes rudimentaires jusqu'à des centres*

médicaux sophistiqués, des femmes qui s'auto-administrent le Misoprostol [la pilule abortive commandée par Internet ou vendue sous le manteau] et d'autres qui vont avorter à l'étranger ».

Le projet de loi, qualifié de « soft » par l'ex-ministre de la Santé, prévoit d'autoriser l'interruption de grossesse en cas de viol, de non viabilité du fœtus et de risque vital pour la mère, jusqu'à douze semaines de gestation. Les jeunes filles de moins de 14 ans devront avoir l'autorisation de leurs parents, sauf dans le cas de violences familiales ou d'abandon, et en cas de grossesse à la suite d'un viol, le délai sera prolongé de douze à dix-huit semaines car « *les fillettes et adolescentes ignorent leur Etat* ». Il est reconnu aux médecins un droit à « *l'objection de conscience* », mais le projet établit que, dans ce cas, le centre de santé sera obligé de transférer la patiente vers un professionnel disposé à s'occuper d'elle.

En ce qui concerne l'Etat de l'opinion publique chilienne sur ce sujet, une étude de la FLACSO de 2010 montrait que 64 % de la population était d'accord avec l'autorisation de l'avortement dans le cas de risque pour la vie de la mère ou de malformation fœtale et à 67 % en cas de viol. En revanche, seules 15 % des personnes interrogées étaient favorables à l'avortement « *sur décision de la femme* ».

Sources : *Página 12*, BBC Mundo

Colombie

La reprise des négociations avec les Farc

Mi-janvier, une dizaine de jours avant la reprise des dialogues de paix entre les Farc et le gouvernement, et après un mois de trêve effective décrétée par les Farc, le président Santos a demandé aux négociateurs d'accélérer le processus de négociation sur les deux derniers points, et en particulier a donné des instructions à la délégation gouvernementale pour discuter d'un cessez le feu bilatéral définitif. Les Farc ont répondu positivement à cette proposition, d'autant que c'était une de leurs demandes depuis le début des dialogues, renouvelées avec force après l'épisode du curieux enlèvement du général Alzate en novembre dernier.

Comme cette décision présidentielle a suscité l'ire de l'ex-président Alvaro Uribe, le général de réserve Oscar Naranjo, ministre

du post-conflit, a expliqué aux opposants que « *la désescalade du conflit armé n'implique pas que la Force publique cesse de réaliser des opérations contre les groupes illégaux et qu'il n'a par exemple pas été donné l'ordre de cesser de bombarder les Farc* ». Interrogé sur la nature des mesures de désescalade, Naranjo a cité « *le déminage des champs de mines* », la « *recherche des disparus* » et l'exclusion des enfants des opérations de guerre.

Sources : BBC Mundo, *El País Internacional*, *El Tiempo*

L'ELN prêt à renoncer aux armes

Deuxième guérilla colombienne en nombre et en âge après les Farc, l'ELN (Ejército de Liberación Nacional – Armée de libération nationale) a confirmé « envisager un possible désarmement ». Dans un communiqué publié à l'occasion de son 50^e anniversaire et de son congrès, l'ELN rappelait ses origines : « nous avons pris les armes il y a plus de 50 ans parce que nous avons compris que les voies légales étaient fermées pour les luttes du peuple ; nous le croyons encore aujourd'hui ». Cela étant, l'ELN constate que « le gouvernement a déclaré être disposé à mettre fin au conflit armé et a lancé une

invitation aux insurgés » et fait savoir son accord pour « assister à ce dialogue pour examiner la volonté réelle du gouvernement et de l'Etat colombien ; si au cours de cet examen nous concluons que les armes ne sont pas nécessaires, alors nous serions disposés à envisager de renoncer à leur usage ».

Depuis un an, le gouvernement et l'ELN ont soutenu des conversations exploratoires pour tenter d'élaborer un agenda de négociation de paix, sur le modèle de celui établi avec les Farc.

Source : BBC Mundo

Cuba / Etats-Unis Le dégel à petits pas

Le dégel des relations entre Cuba et les Etats-Unis, annoncé le 17 décembre dernier simultanément par Raúl Castro et Barack Obama, a été déclenché par le double échange d'espions et la libération pour raisons humanitaires de l'américain Alan Gross. Il a été suivi de gestes symboliques, de « bonne volonté », des deux parties : pour les Cubains, libération de cinquante-trois prisonniers politiques – selon une liste fournie par les Etats-Unis – et, pour les Etats-Unis, des mesures politiques et humanitaires telles que les autorisations de voyage à Cuba pour les Cubains résidant aux Etats-Unis, l'augmentation du montant des virements autorisés aux familles restées à Cuba. Des entreprises américaines se sont déjà déclarées prêtes à faire des affaires avec Cuba : American Express et Mastercard, les entreprises financières et de télécommunications, ainsi qu'American Airlines qui souhaite offrir des vols réguliers entre Miami et Cuba. Mais pour les voyages touristiques il faudra attendre, seuls les voyages familiaux sont libérés des interdictions pour l'instant.

Un mois plus tard a eu lieu à La Havane la première rencontre diplomatique officielle. Echanges courtois, prudents, car les représentants des deux pays doivent apprendre à se connaître, établir une relation de confiance avant de passer à des questions plus épineuses et engageantes pour l'avenir, tel l'avenir de la relation bilatérale. Lors de ce premier dialogue la question de la réouverture simultanée d'ambassades a été soulevée, mais n'a pas été résolue. Elle est conditionnée à deux questions préalables : d'une part, la sortie de Cuba de la liste des pays promouvant le terrorisme établie par les Etats-Unis et, d'autre part, la levée de l'embargo. Sur le premier point, il semble

qu'une « évaluation » de la situation actuelle serait en cours et qu'une décision pourrait être prise dans les six mois à venir. Sur le second point, les Etatsuniens invoquent l'obligation de passer par une décision législative du Congrès abrogeant les lois d'embargo ; les Cubains pensent et déclarent que par une suite de décisions exécutives, vidant de leur substance les lois d'embargo, le président Obama peut contourner l'obstacle du Congrès républicain, faisant preuve d'audace politique. Cela étant, dans le cas de la relation Cuba/Etats-Unis, le rétablissement de relations diplomatiques ne peut avoir pour seule ambition la réouverture d'ambassades, compte tenu précisément du passif des cinquante dernières années. On peut donc s'attendre à ce que, a contrario de certains enthousiasmes de décembre, le symbole des ambassades mette un peu de temps à se concrétiser.

Donc, les diplomates des deux pays ont surtout parlé des problèmes de migration, qui ne sont pas des problèmes mineurs, mais moins conflictuels. Ils ont ainsi repris des discussions qui avaient été interrompues en 2011 avec le procès d'Alan Gross. Les Cubains ont reconnu devant leurs interlocuteurs les progrès réalisés sous l'administration Obama avec l'établissement de quotas d'émigration qui ont été respectés, et ont rendu plus faciles les regroupements familiaux par exemple. Ils ont souhaité que les négociations à venir s'inspirent du même Etat d'esprit et, à cet égard, ont évoqué la situation créée par la *Ley de Ajuste Cubano*, loi qui donne aux Cubains débarquant sur le sol des Etats-Unis des droits immédiats : permis de séjour et de travail, couverture médicale limitée, bons d'alimentation, un traitement préférentiel qui n'est pas appliqué aux autres émigrants. Les Cubains estiment que cette loi crée un appel

d'air pour l'émigration illégale – contre laquelle le gouvernement américain prétend lutter – et surtout la défection des cadres – médecins en particulier envoyés à l'étranger – qu'ils assimilent à de la « captation de cerveaux ».

Pendant son séjour à La Havane, la délégation officielle américaine a rencontré les représentants de la dissidence, rencontre qui a mis en évidence la division de celle-ci sur la pertinence du changement de stratégie américain, et son incapacité à s'unir et représenter une éventuelle alternative politique. Surtout, les plus proches des anticastristes de Miami sont très amers de ne pas avoir été consultés par les Etats-Unis quant à la liste des prisonniers politiques à libérer. En effet, sur les cinquante-trois prisonniers libérés, ce sont surtout des représentants de l'Union patriotique de Cuba (Unpacu), soit un choix politique de Washington.

Du côté du Cubain de la rue, par contre, on continue de se réjouir du dégel et on espère que le développement de relations économiques et politiques apportera des améliorations du quotidien.

A Miami aussi, la situation nouvelle divise la communauté cubaine. La majorité, une immigration économique plus que politique depuis au moins vingt ans, ainsi que la deuxième et même troisième génération, s'en réjouit et espère des changements rapides. Par contre, du côté de leurs représentants politiques, élus républicains pour l'essentiel, engagés aux côtés de la première vague d'immigrants dans la recherche d'une revanche politique, les réactions sont très violentes, à la mesure de leur impuissance. Les changements de la relation bilatérale les obligent à se redéfinir ou à disparaître dans le paysage politique. Ce n'est pas un choix évident, d'autant que la division touche le parti républicain en profondeur, alors que les premières manœuvres en vue des élections présidentielles de 2016 ont déjà commencé.

En Amérique latine, l'unanimité ou presque est favorable à la normalisation de la relation bilatérale et réclame des Etats-Unis d'aller plus loin et plus vite, en levant l'embargo. Des commentateurs estiment que ce changement pourrait signer la fin de l'antiaméricanisme généralisé... Peut-être, encore faudrait-il que le gouvernement des Etats-Unis ne reproduise pas avec d'autres pays la politique d'affrontement.

Un nouveau cycle de négociations doit avoir lieu à Washington en mars. Parmi les questions délicates à régler entre les deux pays figure le règlement du contentieux des propriétés américaines expropriées. Les grandes entreprises concernées réclament des milliards en indemnités, incluant le préjudice causé depuis cinquante ans... De leur côté, si la négociation devait atterrir sur des indemnités multimillionnaires, les Cubains pourraient de manière symétrique réclamer des indemnités au gouvernement

des Etats-Unis pour les dommages causés par le demi-siècle d'embargo. Face au risque d'enlisement d'une telle négociation, regardée toutefois comme inéluctable, le gouvernement des Etats-Unis, en 2005 – sous Georges W. Bush – avait fait exécuter une étude par une Université du Nebraska pour trouver un mécanisme permettant de résoudre ces réclamations de propriétés. Le résultat était une proposition de création par voie de traité ou de décret présidentiel d'un « *tribunal bilatéral* » ayant vocation d'arbitrer et résoudre toutes les formes de compensation, monétaires pour les plus faibles ou, pour les plus importantes que Cuba ne pourrait assumer vu la faiblesse de ses réserves monétaires, des « *alternatives* », des « *solutions créatives* » telles que avantages fiscaux, facilités d'investissement. Pour des multinationales comme Coca Cola, Colgate Palmolive ou Exxon et Texaco, un accord leur permettant d'investir de nouveau sur le marché cubain qu'elles jugent prometteur, leur paraîtrait plus avantageux. Pour les entreprises américaines, faire preuve de « *flexibilité* » sur ce terrain de la négociation pourrait être une manière habile de relancer les investissements sur un terrain où leurs concurrents européens, entre autres, sont bien installés. Des accords sur l'indemnisation des expropriations de biens étrangers ont été signés il y a longtemps avec l'Espagne, le Canada, la France, le Royaume-Uni et la Suisse. Ne restent plus que les Etats-Unis.

Autre question épineuse : celle des citoyens américains ayant fui la justice de leur pays. Parmi ceux dont elle réclame l'extradition à Cuba figurent des noirs américains appartenant aux Black Panthers, que Cuba estime avoir été victimes de procès préfabriqués et refusera d'extrader. En outre, s'il devait y avoir un « marchandage » sur des extraditions, la partie cubaine pourrait demander l'extradition du cubain-américain Posada Carriles, coupable d'avoir organisé en 1976 – avec le soutien de la CIA dont il fut un agent – l'explosion en vol d'un avion de la compagnie aérienne cubaine, avec soixante-treize personnes à bord, dont la totalité de l'équipe nationale d'escrime, puis des attentats à la bombe dans des hôtels de La Havane...

Enfin, parmi les sujets de contentieux historiques, il faut aussi compter sur l'avenir de Guantánamo.

Sources : *El Nuevo Herald*, *BBC Mundo*, *El País Internacional*, *Cartas desde Cuba*, *La Jornada*, *Página 12*

Guatemala

Suspension du procès Ríos Montt

En mai 2013, l'ex-dictateur Ríos Montt (1982-1983) avait été condamné à une peine de quatre-vingts années de prison pour génocide et crimes contre humanité. Deux semaines plus tard, la Cour constitutionnelle, par une décision contestée pour son manque de compétence, annulait la condamnation pour des vices de forme et ordonnait la tenue d'un nouveau procès.

Début janvier, le procès s'est donc ouvert, malgré les efforts de la défense de Ríos Montt pour retarder la comparution de celui-ci, mais pour être suspendu presque aussitôt, la défense de Ríos Montt ayant réussi à faire récuser le juge au motif que dans sa thèse elle avait émis une opinion sur le génocide.

Cette nouvelle « péripétie » du procès Ríos Montt ajoute au discrédit de la justice guatémaltèque, impuissante à rendre la justice.

Les groupes de l'extrême droite ont évidemment exulté à l'annonce de la décision de suspension. La gauche et les défenseurs

des droits de l'Homme y voient un triomphe de l'impunité : les avocats de la défense ont ainsi réussi à empêcher la tenue d'un débat sur les crimes de guerre de l'Armée, préalable à la comparution devant les tribunaux des responsables d'actions similaires de la guérilla. Selon la Commission d'éclaircissement historique de l'ONU, 90 % des délits ont été commis par l'Armée et 3 % par la guérilla.

Rigoberta Menchú, prix Nobel de la paix 1992, dont la fondation soutient les victimes de la violence de cette période avec une aide légale et la recherche de témoins, a qualifié de correcte la décision de suspension, pour garantir qu'il ne puisse y avoir d'objection à la décision finale, mais considère qu'elle « *est un coup pour les victimes, car les preuves sont contaminées et l'opinion publique est tellement troublée que la sécurité physique des témoins est en danger* ».

Source : *El País Internacional*

Condamnation pour la tuerie de l'ambassade d'Espagne

Le 30 janvier 1980, les forces de sécurité du régime militaire guatémaltèque présidé par le général Lucas García (1978-1982), prirent d'assaut l'ambassade d'Espagne. Celle-ci était occupée par des paysans indigènes et des étudiants qui dénonçaient la répression militaire dans leur région, le Quiché. Comme les médias leur avaient fermé leurs portes, ils n'avaient occupé l'ambassade que pour avoir une caisse de résonance à leurs doléances. La décision d'assaut contre les occupants de l'Ambassade fut prise contre l'opinion de l'ambassadeur lui-même qui demandait à négocier.

Dans l'assaut, trente-sept personnes moururent brûlées vives, dont le consul et deux employés espagnols de l'ambassade, ainsi que Vicente Menchú et Francisco Tum, père et cousin respectivement, de Rigoberta Menchú, prix Nobel de la Paix 1992. Il n'y eut que deux survivants, l'ambassadeur lui-même et un des paysans indigènes qui fut ensuite enlevé de l'hôpital où il était soigné pour ses brûlures et assassiné par la police.

Trente-cinq ans plus tard, un Tribunal a condamné l'ex-chef de la police du Guatemala, Pedro García Arredondo, déclaré coupable

de l'assassinat de trente-sept personnes, à quatre-vingt-dix ans de prison et à 1,15 million de dollars d'indemnisation des familles de six des victimes. Le Ministère public avait réclamé 1240 années de prison... et Arredondo s'était déclaré innocent...

Parmi tous les acteurs de la répression de cette époque, García Arredondo est le seul à avoir été jugé. Les autres responsables du massacre de l'ambassade d'Espagne, l'ex-président Romeo Lucas, l'ex-directeur général de la police, le chef du Corps des Inspecteurs de police, tous moururent dans leur lit, impunis.

García Arredondo a déjà été condamné en 2012 à 70 personnes pour la disparition forcée en 1981 d'un étudiant.

Sources : BBC Mundo, *El País Internacional*

Haïti

Des élections cette année peut-être

Les manifestations qui avaient agité en décembre la capitale, Port-au-Prince, ont repris en janvier, car les négociations entre le président Michel Martelly, le gouvernement et l'opposition, pour la tenue d'élections générales, étaient dans une impasse. L'opposition accusait Martelly d'en être responsable, car si aucune proposition de consensus n'était trouvée avant le 12 janvier, date butoir pour adopter une nouvelle loi électorale, le Congrès serait dissous, laissant les mains libres à Martelly pour gouverner par décret.

Depuis début janvier, les manifestations ont été quotidiennes, réclamant la démission de Martelly pour son incapacité à organiser quelque élection que ce soit, mais aussi pour son autoritarisme, par exemple, la nomination par décret de l'ex maire de Port-au-Prince, Evans Paul, comme Premier ministre, son prédécesseur ayant démissionné sous la pression nationale et internationale. Selon

les manifestants interrogés par Radio France internationale, ceux-ci « *sont persuadés qu'aucune solution n'est viable sans le départ de Michel Martelly, qui représente les intérêts des Etats-Unis, des pays occidentaux, ainsi que ceux de l'oligarchie haïtienne* ».

Un accord a fini par être trouvé, *in extremis*, mais de facto Martelly contrôle la situation et a nommé de nouveaux ministres tout en promettant d'organiser des élections d'ici la fin de l'année. Une mission du Conseil de sécurité des Nations unies s'est rendue en Haïti dans le cadre du suivi du mandat de la mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah). Selon la présidence haïtienne, elle apporte son « *plein soutien aux autorités haïtiennes dans leurs efforts de renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit et d'organisation des élections en 2015* ».

Sources : BBC Mundo, El País International, AlterPresse

Mexique

Chute du prix du pétrole et austérité

Fin janvier, ont été annoncées des coupes sombres dans le budget de l'Etat pour 2015, du fait de la poursuite et du maintien de la baisse des prix du pétrole, à laquelle s'ajoutent les contre coups de la politique monétaire des Etats-Unis et la décélération des économies chinoise et européenne. Le pétrole représente environ le tiers des rentrées financières du Trésor mexicain. La chute du prix du baril de pétrole mexicain, de 102 dollars à moins de 40 dollars les six derniers mois, touche donc sévèrement le budget fédéral et ce n'est pas un événement passager. De là ces coupes dans la dépense publique, qualifiées de préventives par le ministre de l'Economie, pour un montant de 9 milliards de dollars, soit l'équivalent de 0,7 % du PIB. Elles toucheront, pour moitié, les deux grandes entreprises dans lesquelles l'Etat est encore actionnaire majoritaire, la pétrolière Pemex et l'énergéticien CFE. 35 % des coupes concernent l'administration fédérale, et 15 % des investissements tels que deux lignes de chemin de fer nouvelles, dont une ligne traversant le Yucatán et surtout le célèbre TGV México-Queretaro – projet annulé en urgence une première fois en novembre 2014 pour cause de scandale de conflit d'intérêt impliquant le Président Peña Nieto. Par contre le projet de construction d'un nouvel aéroport pour la capitale, sur un projet de l'architecte Norman Foster, est maintenu.

Les coupes concernant Pemex et CFE sont particulièrement importantes car les deux entreprises, qui sont au cœur de la réforme énergétique voulue par le Président Peña Nieto, sont aussi confrontées à l'adversité, production déclinante, prix du brut en chute libre, et surtout une concurrence internationale exacerbée par la fin du monopole pétrolier de Pemex. La possibilité de licenciements massifs devient toujours moins taboue. Mais en touchant la capacité d'investissements des deux grandes entreprises du secteur énergétique, ces mesures d'austérité risquent aussi de provoquer une nouvelle décélération de l'économie, en particulier du secteur industriel. Le fait de ces coupes dans le budget de l'Etat, alors que le Mexique est entré en année électorale (législatives partielles), témoigne de la crise de confiance des autorités mexicaines dans la stabilité de l'économie du pays et les craintes d'une nouvelle crise économique et financière mondiale majeure.

Sources : La Jornada, El País Internacional

Ayotzinapa, la CIDH et la Commission sur les disparitions forcées de l'ONU

La Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) a désigné un groupe d'experts de divers pays (Guatemala, Colombie, Argentine, Chili) spécialisés dans la recherche de personnes disparues, pour apporter une assistance technique à l'enquête sur la disparition de quarante-trois élèves enseignants d'Ayotzinapa le 26 septembre 2014. Ils sont chargés d'élaborer un plan de recherche, d'analyser les enquêtes menées pour déterminer les responsabilités pénales et feront une évaluation de l'aide aux victimes.

La CIDH avait demandé à l'Etat mexicain, entre autres choses, « *d'adopter les mesures nécessaires pour déterminer la situation et le sort des quarante-trois étudiants disparus* » et pour la protection des blessés.

Le secrétaire exécutif de la CIDH, Emilio Alvarez Icaza, a critiqué l'attitude passive du gouvernement mexicain à l'égard des disparitions forcées : « *on le sait depuis des années et rien n'a été fait* ».

Les scientifiques autrichiens chargés par le gouvernement mexicain de comparer les restes trouvés sur une décharge – désignée par les auteurs présumés de la tragédie – et l'ADN des familles des disparus, ont déclaré être dans l'incapacité d'identifier les restes qui leur ont été soumis. Cela n'a pas empêché le procureur général du Mexique d'affirmer quelques jours plus tard que les autorités avaient la certitude que les quarante-trois étudiants avaient été assassinés.

Dans la perspective de la réunion du Comité des Nations unies contre les disparitions forcées qui examinera, début février, « *la mise en œuvre des obligations contenues dans la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* », les associations de défense des droits de l'Homme du Mexique ont mis l'accent sur l'impunité persistante et généralisée dans ce domaine. Les chiffres officiels évoquent en effet vingt-trois mille cas de disparitions jusqu'en 2014 et seulement six condamnations pour disparitions forcées.

Alors que l'Etat mexicain a ratifié la Convention internationale contre les disparitions forcées, les ONG font remarquer que l'Etat a fait preuve d'absence de transparence au point d'avoir reporté de deux ans la présentation du premier rapport sur le sujet, et d'avoir refusé la proposition du Comité d'envoyer une délégation sur le terrain, d'avoir omis de répondre aux questions les plus pointues du Comité sur le nombre réel de personnes disparues, et ont mis en exergue l'absence d'action du gouvernement dans des cas emblématiques tel Ayotzinapa. En outre, les associations font remarquer que le Mexique refuse de reconnaître la compétence du Comité pour recevoir des plaintes individuelles, « *ce qui limite sérieusement les droits des victimes à accéder à des instances internationales susceptibles de garantir leurs droits* ».

Pour sa part, le président de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) – commission officielle – doit aussi présenter un rapport qui constate qu'il « *existe un sérieux problème de disparitions* », un problème historique, depuis les années 1970-1980, et qui « *démontre que l'impunité a créé les conditions pour la répétition de ces délits* ». Dans ce rapport, il est signalé que le contexte d'insécurité a révélé un problème de grande dimension, à savoir la découverte d'un nombre important de fosses clandestines dans divers Etats du pays, ce qui rend nécessaire de poursuivre la recherche et ensuite l'identification des personnes enterrées clandestinement.

Le Comité des Nations unies doit soutenir un dialogue public avec les représentants de l'Etat mexicain ; il se réunira avec des associations de droits de l'Homme et de victimes pour finalement adopter des conclusions et recommandations.

Sources : La Jornada, Proceso, BBC Mundo, El País Internacional, Página 12

Panama

Enquête judiciaire sur l'ex-Président pour corruption

L'ex-président de la République (2009-2014), Ricardo Martinelli, est sous le coup d'une enquête ouverte par la Cour suprême de Panamá sur des faits supposés de corruption pendant son mandat. En 2012 déjà avait été dénoncée l'implication de Martinelli dans

une affaire de commissions occultes versées par un homme d'affaires italien lié à Silvio Berlusconi. C'est Berlusconi lui-même qui aurait présenté l'affairiste à Martinelli. D'après la presse italienne de l'époque, les rapports du Ministère public faisaient état de millions en

commissions, versées à Martinelli en échange d'une concession pour la construction d'un système de prisons ambulantes. A l'époque, Martinelli s'était défendu en faisant remarquer qu'aucune entreprise italienne ne construisait de prisons, mobiles ou non, au Panamá. Cela étant, l'odeur de scandale ne s'est pas arrêtée là. En effet, en 2010, le Panamá a acheté, sans appel d'offres, du matériel militaire pour une valeur de 250 millions de dollars

– un prix gonflé semble-t-il – à une société italienne, dont ce même homme d'affaires était l'intermédiaire.

Face à cette menace d'enquête et de procès, l'ex-président invoque son immunité parlementaire. Comme ancien Président il a en effet un siège au Parlement centraméricain, ce qui lui assure une immunité.

Source : *El País Internacional*

Pérou

Confirmation de la condamnation de Fujimori

La condamnation de l'ex-président Fujimori à vingt-cinq années de prison pour crime contre l'humanité a été confirmée, alors que l'ex-président (1990-2000) avait présenté un recours contre cette condamnation, avec l'objectif déclaré de la faire annuler pour manque de preuves. Il a été condamné en 2009 pour les massacres de Barrios Altos en 1991 et La Cantuta en 1992, au cours desquels vingt-cinq personnes ont trouvé la

mort, et l'enlèvement d'un journaliste et un chef d'entreprise en 1992, commis par un groupe de militaires sous couverture. Fujimori est dans l'attente d'un autre verdict pour une affaire de détournement de fonds vers des journaux de la presse à sensations, au moment où, en 2000, il cherchait à se faire réélire.

Source : BBC Mundo

Le projet de loi sur l'emploi des jeunes mis en échec

Pendant le mois de janvier, les manifestations contre le projet de loi sur l'emploi des jeunes se sont succédées, jusqu'à son examen et abrogation le 27 janvier par une session extraordinaire du Parlement. Ce projet avait été adopté en première lecture, mais la force des manifestations a poussé certains parlementaires à reconsidérer le sujet et à faire pression, y compris en pétitionnant, pour que le projet soit abrogé. L'abrogation a été actée y compris avec des voix de parlementaires du parti présidentiel.

Ce succès est d'autant plus remarquable qu'il est le fait d'un mouvement de jeunes et étudiants, inexistant auparavant, et signe un renouveau de la société civile péruvienne. A cet égard les coordinations de jeunes et d'étudiants ont appris en très peu de temps comment organiser une manifestation, avec son service d'ordre, son équipe de communication, son service de premier secours. En outre, ces mobilisations ont eu lieu et se sont développées pendant les congés d'été, période où les étudiants sont absents des campus. Lors de la dernière manifestation d'encerclement du Parlement, trente districts de Lima s'étaient mobilisés, de même qu'une dizaine d'universités publiques et privées et des instituts techniques.

L'abrogation de la Loi sur l'emploi des jeunes est révélatrice de l'affaiblissement du gouvernement Humala et de sa perte de crédibilité. Il doit aussi affronter des accusations d'espionnage par la direction du renseignement à l'égard de la vice-présidente, mais aussi de corruption.

Sources : BBC Mundo, *El País Internacional*

Venezuela

Crise économique et pénuries

Le Venezuela est particulièrement touché par la chute des prix du pétrole dont il dépend totalement : il représente 96 % des revenus en devises de l'Etat, un Etat qui dépend des importations (en dollars) pour la satisfaction de nombreux besoins de sa population (alimentaires, produits d'hygiène, pharmacie en particulier). La crise financière est d'autant plus aiguë que la question d'une stratégie de développement alternative au tout pétrole est toujours évoquée, mais n'a pas encore connu de début de mise en œuvre.

Cette situation a pour corollaire des pénuries de plus en plus lourdes que la population supporte de plus en plus mal.

Le président Nicolás Maduro a entrepris pendant les deux premières semaines de janvier une tournée internationale, pour trouver des soutiens financiers et affronter les problèmes de liquidités du pays, mais aussi pour tenter de convaincre les principaux pays producteurs de pétrole (Qatar, Iran, Arabie Saoudite, et Algérie) de la nécessité de diminuer la production pétrolière pour faire remonter les prix du brut. Seul résultat tangible, les accords avec la Chine pour un montant de vingt milliards de dollars, destinés en principe à des investissements.

Dès son retour à Caracas, dans son discours annuel à la nation, président Maduro a annoncé une augmentation de 15 % du salaire minimum, la continuation des missions, en particulier pour la construction de logements, mais rien qui puisse laisser espérer la disparition des pénuries, sauf un appel au secteur privé pour établir un « *grand réseau de distribution national pour la sécurité et la souveraineté alimentaire* ».

L'opposition, bien que très affaiblie par ses divisions et conflits internes depuis les violentes manifestations de 2014 qui n'ont cependant pas réussi à faire démissionner Maduro, a essayé de profiter de la crise. Elle a organisé une manifestation de casseroles que tous les observateurs étrangers ont qualifiée de petite et sporadique, mais les responsables de l'opposition ont expliqué que ce n'était qu'un début et que dorénavant ils iraient au-devant du mécontentement. Les soutiens du gouvernement ont manifesté de leur côté, relayant l'accusation formulée par le Président d'un complot international en alliance avec l'opposition interne, d'une guerre économique larvée pour en finir avec la révolution bolivarienne. Les rumeurs de complot ont été alimentées par la venue à Caracas d'un trio d'ex-présidents latino-américains – le mexicain Calderón, le colombien Pastrana et le chilien Piñera – pour soutenir l'opposition la plus radicale au gouvernement. A la fin du mois, le gouvernement a annoncé de prochaines mesures sur le contrôle des changes et l'augmentation du prix de l'essence.

Sources : *Venezuelanalysis.com*, BBC Mundo, *El Nuevo Herald*

Leopoldo Lopez jugé pour rébellion

Leopoldo López, ex-maire d'arrondissement de Chacao à Caracas, et figure de l'opposition radicale au gouvernement, a été arrêté il y a presque une année. Pendant le procès qui lui est intenté pour sa responsabilité dans les émeutes de février 2014, ses avocats ont demandé la suspension des audiences en attendant qu'une cour d'appel se prononce sur la recommandation des Nations unies qu'il soit mis en liberté. Comme les juges ont refusé, López a décidé de ne plus assister à son procès. En retour, le tribunal a décidé de le juger en contumace pour rébellion.

Source : BBC Mundo

Venezuela / République dominicaine

Le Venezuela a accordé une remise de dette de 52 % à la République dominicaine sur le paiement de dix ans d'impayés pour les livraisons de pétrole dans le cadre de Petrocaribe. Ce programme fournit du pétrole aux petites îles des Caraïbes et en Amérique centrale, aux prix du marché mais dans des conditions de crédit avantageuses. Depuis 2013, une partie des dettes pétrolières pouvait être payée en nature, en particulier en produits alimentaires.

Cette poursuite de la « diplomatie pétrolière » par le Venezuela est à rapprocher de l'offensive lancée par les Etats-Unis en direction des pays de la Caraïbe, en organisant un Sommet sur la Sécurité Énergétique de la Caraïbe, avec le soutien d'organismes internationaux (FMI, Banque mondiale) et régionaux (OEA, Union européenne).

Lors de ce Sommet, les pays de la Caraïbe se sont engagés à « *transformer leurs systèmes énergétiques pour aller vers des formes alternatives* », ce qui les aiderait, leur ont expliqué les Etats-Unis, « *à diminuer le coût de l'énergie et à réduire leur dépendance de fournisseurs uniques* ». En effet, avec des prix du pétrole inférieurs à 50 dollars le baril et le marasme de l'économie vénézuélienne, les pays caribéens regardent de nouveau vers les Etats-Unis qui connaissent un nouveau boom énergétique grâce à la fracturation hydraulique.

Source : BBC Mundo